

Groupe d'Action Locale Haute-Loire
Cellule d'Animation/Gestion
Immeuble Interconsulaire, Bureau 204
16, Bld Président Bertrand BP 20343
43012 LE PUY EN VELAY Cedex
animation.leader43@gmail.com



LEADER
Haute
Loire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

Le Puy en Velay, le 20/07/2026

M. Fabrice PANNEKOUCKE
Président de la Région Auvergne Rhône Alpes
Autorité de Gestion des Fonds Européens – Unité LEADER
101, Cours Charlemagne – CS 20033
69269 LYON CEDEX 02

Objet : Demande de crédits complémentaires – LEADER 2023-2027

Copie à : Emmanuel FERRAND (Conseiller délégué aux fonds européens agricoles), Unité LEADER de la Région Auvergne Rhône Alpes, Membres du Groupe d'Action Locale Haute-Loire

 Monsieur le Président, 

Le **Groupe d'Action Locale Haute-Loire** est constitué depuis 2022 afin de piloter et d'animer la démarche LEADER sur le département de la Haute-Loire. Issu des dynamiques engagées lors des programmations précédentes, portées par les 3 Pays, son expertise en matière de gestion des fonds européens LEADER et le choix d'une Stratégie Locale de Développement adaptée aux besoins des acteurs privés et publics ont permis de **mobiliser l'ensemble des fonds alloués** lors de la sélection du GAL par l'Autorité de Gestion, en date du 5 mai 2023. Au total, ce sont **378 projets** privés et publics qui mobilisent près de **10 millions d'euros**.

Après 3 ans de fonctionnement, le bilan établi lors du **Comité de Programmation du 20/07/2026** est en plusieurs points remarquable :

- Avec **53 dossiers** déjà soldés et un taux de paiement de **9,4 %**, la Haute-Loire affiche un niveau d'avancement supérieur aux moyennes nationales (3,2% de paiement) et régionales (4,4% de paiement). Les crédits ont été complètement attribués et le traitement administratif, en lien constant avec les porteurs de projets, se poursuit sur une bonne dynamique permettant d'éviter le risque de pertes de crédits en fin de programmation. **Chaque euro alloué sera attribué** au service de projets ambitieux et fédérateurs sur notre territoire.
- Dès 2024, conscients que les fonds alloués ne permettraient pas de répondre à l'ensemble des projets s'inscrivant dans notre stratégie locale de développement, une **liste d'attente** a été constituée et permet de rendre crédible et réaliste notre demande de fonds complémentaires. Vous trouverez ci-joint les **59 Fiches Projets**, actuellement enregistrées, qui démontrent l'engagement des porteurs de projets et l'adéquation de leurs démarches avec la stratégie du GAL et les attendus LEADER. Cette liste d'attente permettrait de mobiliser **1,6 million d'euros supplémentaires**. Les fonds qui seraient alloués peuvent donc être rapidement consommés.
- Dès le départ, le GAL s'est montré soucieux d'une **répartition harmonieuse des fonds sur son territoire** en se donnant pour règle une attribution égalitaire des fonds sur **les 3 Pays (Lafayette, Velay, Jeune Loire)** avec l'ambition de faire bénéficier des fonds européens aux parties les plus rurales de la Haute-Loire.
- Avec l'aide des **11 EPCI**, impliquées dès la phase de candidature, l'accent a été mis sur les **porteurs de projets privés**. Afin de pouvoir les faire accéder aux fonds européens, des **enveloppes locales** ont

Coordonnateur LEADER – Animateur Velay : Thomas FACQUEUR – 06.86.82.50.18 – leadervelay@gmail.com
Animateur LEADER Lafayette : Stéphane SENEZE – 06.72.03.08.97 – s.seneze@haut-allier.com
Animatrice LEADER Jeune Loire : Myriam SOUCHON – 06.75.24.75.47 – leader@pays-jeuneloire.fr
Instructrice LEADER Haute-Loire : Françoise MALIGE – 06.78.46.33.90 – gestion.leader43@gmail.com

été mis à disposition par les EPCI facilitant la mobilisation du LEADER et leur instruction, créant un système vertueux et innovant de **cofinancement public local automatique**, bénéfique pour les investisseurs de notre territoire.

- Afin de maximiser l'impact de l'enveloppe LEADER, un **Comité des Financeurs** est régulièrement réuni afin de coordonner les financements publics (Région, Etat, Département, EPCI) et de favoriser l'accompagnement global des porteurs de projets dans leurs recherches de financement. Cette **consommation optimisée** des fonds européens démontre le sérieux et l'application de notre GAL dans le pilotage du programme LEADER.
- En adéquation avec la politique régionale, le LEADER Haute-Loire a bâti ses dispositifs dans le but de favoriser au maximum **l'investissement matériel** (Travaux, Matériels), qu'il soit public ou privé. Ainsi, un effet levier considérable a permis de déclencher **plus de 100 000 000 € de dépenses** concrètes sur la Haute-Loire, soutien indirect à nos entreprises locales, et générant des retombées économiques directes sur notre territoire.
- Enfin, le GAL Haute-Loire a souhaité se montrer vertueux dans **la gestion des fonds** en ne consacrant que **8,5%** des fonds alloués au fonctionnement du programme, contre **16,3%** en moyenne au niveau régional. Malgré de très nombreux dossiers à traiter et la coordination de **2 projets de coopération en tant que chef de file**, l'équipe technique du GAL assure l'animation et la gestion du programme pour accompagner et sécuriser l'attribution des fonds européens LEADER auprès des porteurs de projets, en collaboration étroite avec vos services.

Fort de ce constat et déterminés à poursuivre cette dynamique positive, **le Comité de Programmation LEADER Haute-Loire**, organe décisionnel du GAL, réuni le lundi 20 juillet 2026, m'a donné mandat afin de solliciter, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, Autorité de Gestion, une enveloppe de fonds LEADER de **3 000 000 € supplémentaires** afin de traiter la liste d'attente actuelle et de répondre aux besoins à venir. Cette demande précise sera donc intégralement mobilisée pour des projets de notre territoire dans les délais impartis de cette fin de programmation.

Dans le cadre des conventions de mise en œuvre signées avec les 13 GAL d'Auvergne Rhône Alpes, la Région Auvergne Rhône Alpes, en tant qu'Autorité de Gestion, peut faire appliquer l'article 2.3.3 qui permet de **garantir qu'aucun fonds européen alloué à notre territoire ne soit renvoyé à Bruxelles**. En date du 31/12/2026, les 13 GAL sélectionnés se sont engagés à respecter **un profil minimum d'engagement (73%) et de paiement (28%)**. Ainsi, la Région a les moyens juridiques d'assurer la consommation totale des fonds européens LEADER et peut redistribuer ces crédits le cas échéant.

Vous l'aurez compris, **cette demande de fonds complémentaires est réaliste et étayée**, fruit de notre expérience et de notre savoir-faire dans la mobilisation des crédits. Ce qui nous permet de garantir la bonne attribution de ces fonds aux porteurs de projets de notre territoire.

En espérant que notre demande sera suivie d'une décision favorable que vous prendrez, Monsieur le Président, la cellule d'animation/gestion de notre GAL se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ces dossiers. Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Avec toute mon aide



Laurent DUPLOMB
Président du GAL Haute-Loire